Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_13-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, **le 15 décembre** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, Mme CLÉMENT, M. PRALONG, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT, M. COCAULT, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme LEBOEUF, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT, Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme MARION à M. BONNET
Mme ROSE-AUBRÉE à M. LE BIHAN
Mme LEMOINE à M. PRALONG
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **09 décembre 2025** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2026
15-12-2025- 13

Rapporteur : X. Pélichet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la mise en place par la préfecture d'Ille-et-Vilaine d'un système de subventions aux collectivités territoriales pour l'équipement de celles-ci, dénommé Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et auquel la ville de Mordelles est éligible,
Vu l'appel à projets 2026 pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Monsieur le Maire propose de déposer, par ordre de priorité, deux dossiers de demande de subvention DETR pour les projets suivants :

1. Réaménagement et renaturation des cours d'écoles élémentaire et maternelle de la Chesnaye

Descriptif du projet :
La Ville de Mordelles souhaite renaturer l'ensemble des cours d'écoles du groupe scolaire de la Chesnaye à raison de une cour par an, sous la forme de « Cour OASIS » (Ouverture, Adaptation, Sensibilisation, Innovation et lien Sociale).
Cette démarche a pour objectif de :

- Déminéraliser et végétaliser ces espaces,
- Créer un cheminement doux par la création d'une venelle longeant la cour maternelle,
- Rendre les cours inclusives, avec des espaces dédiés à l'observation, à la contemplation, au calme,
- Introduire la notion d'espaces non genrés,
- Développer la pratique du jardinage, du jeu dans des espaces ludiques, la pratique du sport,
- Mettre en place le traitement doux des eaux de surface

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_13-DE

Un volet animation - concertation, co-construction avec les élus référents, la communauté éducative, les élèves et parents d'élèves, et les services est un préambule à la définition de programmes qui seront spécifiques à chaque école (élémentaire et maternelle).

Le projet porte un double objectif. D'une part, la désimperméabilisation de certains secteurs de la cour des écoles et d'autre part, les aménagements permettront d'améliorer le cadre de vie des usagers.

Calendrier de réalisation :
Un marché de maitrise d'œuvre a été conclu par décision du Maire n°2025-0014 en date du 28 février 2025.
Le projet est à l'étape de validation de l'AVP. Le début des travaux est prévu en juin 2026.

Plan de financement :

REAMENAGEMENT ET RENATURATION DES COURS D'ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE LA CHESNAYE						
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (AVP) - Demande DETR 2026 priorité 1						
DEPENSE HT				RECETTES		
Désignation	Montant	Poids en %		Désignation	Montant	Poids en %
MOE	29 850 €	6%		Demande de Fonds Métropolitain de Transition Energétique (FMTE) 2024-2026 - Taux max de 40%	200 000 €	40%
Travaux - Tranche 1 - Cour intermédiaire et venelle	145 852 €	29%				
Travaux - Tranche 2 - Cour élémentaires	144 312 €	29%		**Demande DETR 2026 - taux 30%**	**150 000 €**	30%
Travaux - Tranche 3 - Cour maternelles	171 998 €	34%				
Frais Divers	13 865 €	3%		Demande de Fonds vert	54 702 €	11%
				Fonds propres	101 175 €	20%
TOTAL DEPENSES HT	**505 877 €**	**100%**		**TOTAL RECETTES HT**	**505 877 €**	**100%**

- **Demande de DETR en priorité n°1** pour l'opération de réaménagement et renaturation des cours d'écoles élémentaire et maternelle de la Chesnaye :
  Catégorie d'opération 1 A « Bâtiments scolaires »

Coût prévisionnel des travaux	505 877 €
Montant plafond des dépenses	700 000 €
Taux de subvention	30 %
Montant de la subvention n°1	**150 000 €**

2. Opération d'extension et de réhabilitation du mur d'escalade du complexe sportif de Beauséjour :

Contexte
Le mur d'escalade actuel, situé salle Gaucher, au complexe sportif de Beauséjour, a été réalisé en 2008. Il est actuellement utilisé par l'association « Mordelles Altitude » ainsi que par trois écoles et deux collèges.
Après plusieurs années d'exploitation, il présente des signes d'usure et nécessite des travaux de rénovation pour assurer la sécurité des usagers et respecter les normes de conformité.
Il est également proposé de créer une extension du mur existant afin :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_13-DE

- D'accueillir des publics supra-communaux
- D'ouvrir des créneaux réservés aux personnes en situation de handicap
- De permettre à l'Association « Mordelles Altitude » de développer et d'organiser des compétitions à plus haut niveau.

Par ailleurs, la demande d'accès à cette structure a fortement augmenté, notamment avec :

- La montée en popularité de l'escalade comme discipline sportive (JO 2020, JO 2024),
- Le développement des activités scolaires et périscolaires,
- L'augmentation du nombre d'adhérents au club local

Objectifs du projet : sécuriser la pratique en remplaçant les éléments vétustes (prises, panneaux, système d'assurage).

- Moderniser l'équipement afin de répondre aux normes actuelles FFME.
- Augmenter la capacité d'accueil pour les scolaires, clubs et grand public.
- Valoriser l'image sportive et dynamique de la commune.
- Permettre aux grimpeurs de l'association « Mordelles Altitude » de développer et d'organiser des compétitions à plus haut niveau

Objectifs pour le club « Mordelles Altitude » :

- Créer un cours de performance (préparation aux compétitions)
- Accueillir des compétitions départementales
- Accueillir plus de grimpeurs
- Fidéliser les grimpeurs plus longtemps en maintenant leur intérêt
- Envisager l'accueil de nouveaux public (baby, handisport…)

Descriptif du projet

Ces constats amènent à proposer l'extension du mur d'escalade associée à la réhabilitation du mur existant pour un montant global de **133 500 € HT soit 160 200 €TTC.**
La durée estimée des travaux est de 5 mois.

- **Extension du mur d'escalade : 75 000 € HT soit 90 000 € TTC**
  - Ajout de surface supplémentaire afin de :
    - Rehausser la structure
    - Rallonger le côté gauche du mur (voie et/ou bloc)
    - Modifier le devers pour en créer un progressif. Le module actuel ne correspond plus à l'escalade « moderne » et ne permet pas d'accéder aux compétitions.
  - Possibilité d'intégrer des zones d'initiation pour les enfants et une section de vitesse.

- **Réhabilitation du mur existant : 58 500 soit 70 200 € TTC**
  - Remplacement des panneaux, des inserts et des prises
  - Mise aux normes des points d'ancrage et des équipements de sécurité.

Ces travaux consistent à mettre aux normes la structure, d'élargir les capacités d'accueil et de diversifier les pratiques (voie, bloc, vitesse) ainsi que répondre aux objectifs de l'association.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_13-DE

Plan de financement :

Opération d'extension et de réhabilitation du mur d'escalade du complexe sportif de Beauséjour						
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Demande DETR 2026 priorité 2						
DEPENSE HT				RECETTES		
Désignation	Montant	Poids en %		Désignation	Montant	Poids en %
MOE	15 000 €	11%				
Travaux - Extension du mur d'escalade	65 000 €	49%		**Demande DETR 2026 - taux 30%**	**40 050 €**	30%
Travaux - Réabilitation du mur existant	53 500 €	40%				
Frais Divers		0%		Agence Nationale du Sport - 20%	26 700 €	20%
				Contrat de solidarité territoriale 2023 – 2028 - 20%	26 700 €	20%
				Fonds propres	**40 050 €**	30%
TOTAL DEPENSES HT	**133 500 €**	**100%**		**TOTAL RECETTES HT**	**133 500 €**	**100%**

- **Demande de DETR en priorité n°2** pour l'opération d'extension et de réhabilitation du mur d'escalade du complexe sportif de Beauséjour :
  Catégorie d'opération 10 « Equipements sportifs »

Coût prévisionnel des travaux	133 500 €
Montant plafond des dépenses	700 000 €
Taux de subvention	30 %
Montant de la subvention n°2	**40 050 €**

La commission Finances du 03 décembre 2025 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- De *prendre acte des 2 opérations présentées ci-dessus.*
- D'approuver *les 2 plans de financement présentés ci-dessus.*
- De *solliciter une subvention au titre de la DETR en priorité n° 1, pour l'opération de réaménagement et renaturation des cours d'écoles élémentaire et maternelle de la Chesnaye, d'un montant de 150 000 €.*
- De *solliciter une subvention au titre de la DETR en priorité n° 2, pour l'opération d'extension et de réhabilitation du mur d'escalade du complexe sportif de Beauséjour, d'un montant de 40 050 €.*
- D'autoriser *Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.*

Le Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN

La Secrétaire de séance,

Valérie HERVÉ